**Communiqué de presse N°2**

**Procès opposant Abbas TOLLI, neveu d’Idriss Deby à Makaila.fr, renvoyé à 2020 pour vice de procédure de la partie plaignante**

Le site d’information, Makaila.fr porte à la connaissance de son lectorat en général et de ses nombreux soutiens dans le monde, qu’il a répondu présent, mardi 17 septembre 2019 à 13 heure 30 mn à la convocation de la justice française dans l’affaire qui l’oppose à M.Abbas TOLLI, ancien ministre des Finances, neveu d’Idriss Deby et actuel Gouverneur de la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC).

Makaila.fr se félicite de l’élan de solidarité exprimée à son égard à travers cette mobilisation citoyenne et populaire par les différents segments de la vie associative et politique en France.

Aussi, il saisit cette opportunité pour remercier vivement et chaleureusement les activistes tchadiens, les militants français, les responsables des organisations panafricanistes sans oublier les figures politiques ainsi que les médias institutionnels, privés et alternatifs comme la BBC, l’AFP, Africa Radio, Guitinews.fr, pour leur présence massive au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris et de l’intérêt qu’ils ont accordé à cette épineuse question liée à la liberté d’expression.

Makaila.fr exprime son profond regret qu’aujourd’hui, la liberté d’expression et de presse est réellement dorénavant menacée même dans les pays en développement. Il constate qu’il est de plus en plus risqué pour des journalistes, des blogueurs et des citoyens engagés de s’exprimer librement sur des sujets sensibles qui mettent en difficultés les dirigeants africains sans être inquiétés par ces les soutiens de ces derniers. Heureusement, la justice reste le dernier rempart des opprimés !

Pour ce fait, Makaila.fr informe l’opinion publique nationale et internationale que lors de l’audience de fixation à laquelle, nous étions présents, un vice de procédure a été soulevé par la présidente de la séance dans le dossier de la partie plaignante présentée par les avocats de M.Abbas TOLLI. Elle a émis également son incompréhension dans le bien-fondé de cette procédure judiciaire contre notre site pour une affaire qui remonte de 2017 et qui fait l’objet d’une poursuite judiciaire en 2018 et 2019. Ce vice de procédure témoigne à juste titre la vigilance de la justice française devant des affaires suspectes. Pour toutes ces raisons, fidèle à sa légendaire confiance et sa sérénité, Makaila.fr reste mobilisé et déterminé à poursuivre ce combat pour la liberté d’expression et de presse afin que cet acquis universel ne soit transgressé à des fins politiques au détriment des démocrates et militants pacifiques qui s’efforcent à relever les nombreux défis de l’information pour la construction d’un Etat de droit, de la justice sociale et de la paix en Afrique et dans le monde.

Et enfin, Makaila.fr salue les nombreuses réactions d’indignations et de soutiens des organisations politiques et associatives. Il propose la nécessité de la mise en place d’une coalition internationale pour défendre la liberté d’information et protéger ceux et celles qui en font un usage pour l’intérêt général.

**Saint-Ouen l’Aumône,** le 18 septembre 2019

**Makaila N’GUEBLA**, journaliste-blogueur

**Tel : 00 33 7 82 49 43 08**

**00 33 751 55 99 42**

**Liens :** <https://survie.org/pays/tchad/article/critiquer-le-clan-presidentiel-tchadien-impossible-meme-en-france>

<https://internetwithoutborders.org/tchad-soutien-au-journaliste-et-blogueur-makaila-nguebla/?fbclid=IwAR3MXJzjKgyQQwfAyM8RIw6bYypzgPC1p7rMnfZkRA5MEuEqXLYLN-0kIvw>

<http://www.makaila.fr/2019/09/paris-le-projet-pour-une-alternance-credible-au-tchad-pact-met-en-garde-abbas-tolli-pour-tout-ce-qui-adviendra-au-blogueur-tchadien>

<http://www.makaila.fr/2019/09/tchad-la-justice-francaise-ferait-preuve-de-dignite-en-acquittant-le-journaliste-tchadien-makaila-nguebla-face-a-la-demande-reiteree>

<http://afpafricaine.org/les-poursuites-judiciaires-contre-le-journaliste-tchadien-makaila-nguebla-doivent-cesser/>